

Démarrage des travaux d'élaboration du futur « SCoT Air Energie Climat » (SCoT Ouest AEC)



Lancement de la concertation, le 22 mai 2024

Le Territoire de l'Ouest a prescrit la révision de son **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** par délibération n°2022_128_CC_15, du Conseil Communautaire du 16 décembre 2022.

A travers cette délibération, le territoire s'est également engagé dans l'élaboration d'un SCoT valant Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le futur SCoT « *Air Energie Climat* » définira la trajectoire du Territoire de l'Ouest en matière d'aménagement et de développement pour les 20 prochaines années.

La révision du SCoT permettra de mettre en perspective le nouveau projet de territoire « *Ouest 2040* ».

A l'heure du changement climatique les défis sont nombreux pour réussir à garantir la préservation des grands équilibres du territoire entre les espaces naturels, agricoles et urbains tout en répondant à la diversité des besoins du territoire et ses habitants. Cette procédure de révision fait l'objet d'une concertation avec le public jusqu'à l'arrêt du projet.

Le dossier de concertation sera consultable à compter du mercredi 22 mai 2024 :

- en ligne sur le site internet du Territoire de l'Ouest ;
- au format papier au siège du Territoire de l'Ouest et en mairie centrale des 5 communes du périmètre SCoT aux jours et aux heures habituelles d'ouverture au public.

Territoire de l'Ouest	Siège du Territoire de l'Ouest - 1, rue Eliard Laude, Le Port
Commune de Saint-Paul	Mairie de Saint-Paul - Direction Foncier, Urbanisme et Planification, Accueil du service Application Droit des Sols, 12, rue Labourdonnais.
Commune de La Possession	Hôtel de Ville de La Possession - Rue Waldeck-Rochet
Commune de Saint-Leu	Mairie de Saint-Leu - 58, Rue du Général Lambert Secrétariat de la Direction Aménagement et Développement
Commune de Trois-Bassins	Mairie de Trois-Bassins - 2, Rue du Général De Gaulle
Commune de Le Port	Mairie de Le Port - 9 Rue Renaudière de Vaux Service urbanisme

Le public pourra faire ses observations dans le registre mis à disposition avec le dossier de concertation au siège du Territoire de l'Ouest, en communes, via le formulaire en ligne sur le site internet du Territoire de l'Ouest (www.tco.re) ou par voie électronique à l'adresse suivante : scot.revision@tco.re

La date de fin de cette concertation sera communiquée ultérieurement, avant l'arrêt du projet.